



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2015**

**DATE DE
CONVOCAION**

14 Décembre 2015

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 13
ABSENTS : 06
QUORUM : 10
PROCURATION : 01

**DELIBERATION N°42/2015/MT
Création du plateau omnisport au bourg de Tonnégrande**

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE DIX-HUIT DECEMBRE A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
Mme Liliane DAUPHIN, 4^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 5^{ème} Adjoint
M. Vincent MAYEN, Conseiller
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, Conseillère
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère
M. Donel DUCCE, Conseiller
Mme Isabelle AUBIN, Conseillère
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

ABSENTS EXCUSES : M. Brice SEPHO, 3^{ème} Adjoint
Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère
Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère

ABSENTS : M. Christian PORTHOS, Conseiller
Mme Marlène MONTET, Conseillère
M. Jocelyn PRALIER, Conseiller

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Patrick LABEAU** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Valérie BATAILLIE** a donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**.



DELIBERATION N°42/2015/MT
Création du plateau omnisport au bourg de Tonnégrande

Depuis 2008, la Commune de Montsinéry-Tonnégrande a fait le choix de développer progressivement tous les secteurs de son territoire, c'est-à-dire les écarts et ses deux bourgs historiques.

C'est à ce titre que dans le bourg de Tonnégrande, plusieurs constructions et rénovations ont été initiées par la Municipalité. Cela se traduit notamment par la construction du groupe scolaire de Tonnégrande, la réhabilitation de l'église de Tonnégrande, la construction du dégrad « Clément BOURDON », la contribution de la commune pour la construction d'un lotissement, situé à proximité du groupe scolaire et de la cale inclinée. Toutes ces constructions ont eu un impact sur l'accroissement démographique, notamment au niveau de notre jeunesse qui est en constante augmentation.

Cependant, à ce jour, il n'y a aucune structure de jeux qui permet à nos jeunes administrés de s'épanouir. De même, il a été constaté que la plupart des enfants du nouveau lotissement de Tonnégrande jouent dans la rue de « l'Orangerie », située à proximité du groupe scolaire de Tonnégrande. Cette rue est très fréquentée par des véhicules, ce qui représente un risque pour nos jeunes.

A cet effet, dans la poursuite de notre politique sportive, il est nécessaire de créer un plateau omnisport qui aura un double impact : contribuer à l'épanouissement de nos jeunes et garantir leur sécurité. De plus les enfants du groupe scolaire pourront aussi en bénéficier ainsi que d'éventuelles associations.

Ainsi, un bureau d'étude spécialisé a été sollicité afin d'effectuer un estimatif pour la création d'un plateau omnisport au bourg de Tonnégrande.

L'ensemble des travaux incluant l'assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO), les honoraires des bureaux d'études, etc, s'élèvent à un coût d'objectif de 105.000 €.

Aussi, il convient d'approuver pour cette opération le plan de financement suivant :

Plan de financement	Montant	Taux de participation
Collectivité Territoriale de Guyane	52.500,00€	50 %
Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS)	31.500,00€	30 %
Commune de Montsinéry-Tonnégrande	21.000,00€	20 %
Total	105.000,00€	100 %

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Approuver l'opération de création d'un plateau omnisport au bourg de Tonnégrande ;
- Approuver le plan de financement mentionné supra ;
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes les pièces administratives, comptables et juridiques d'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n° 43/MT/2015 de Monsieur le Maire portant sur la création du plateau omnisport au bourg de Tonnégrande ;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

DECIDE

Article 1: **APPROUVE** l'opération de création d'un plateau omnisport au bourg de Tonnégrande ;

Article 2: **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Plan de financement	Montant	Taux de participation
Collectivité Territoriale de Guyane	52.500,00€	50 %
Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS)	31.500,00€	30 %
Commune de Montsinéry-Tonnégrande	21.000,00€	20 %
Total	105.000,00€	100 %

Article 3 : AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

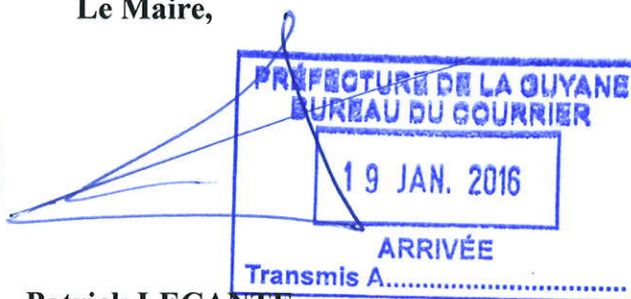
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR	14	dont procuration(s)	1
------	----	------------------------	---

CONTRE	00	dont procuration(s)	00
--------	----	------------------------	----

ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00
------------	----	------------------------	----

Le Maire,



Patrick LECANTE

Publication le :